

# HP Instant Ink

Économisez jusqu'à 70 % sur l'encre!<sup>6</sup>

J'achète mon imprimante

Les forfaits d'impression mensuels sont basés sur le nombre de pages que vous imprimez, pas sur la quantité d'encre que vous consommez !



## Fonctionnement

1

### CHOISISSEZ VOTRE FORFAIT

5 forfaits à choisir en fonction du nombre de pages que vous imprimez par mois.

2

### RECEVEZ VOS CARTOUCHES D'ENCRE AVANT D'EN AVOIR BESOIN<sup>2</sup>

Nous envoyons les cartouches d'encre HP authentiques directement à votre porte. Recyclage et envoi des cartouches inclus.

3

### SIMPLIFIEZ VOS IMPRESSIONS

Sans engagement ni frais annuels. Vous pouvez résilier à tout moment.<sup>3</sup>

FORFAIT IMPRESSION GRATUITE	FORFAIT IMPRESSION OCCASIONNELLE	FORFAIT IMPRESSION MODÉRÉE	FORFAIT IMPRESSION FRÉQUENTE	FORFAIT D'IMPRESSION PROFESSIONNELLE
15 PAGES/MOIS	50 PAGES/MOIS	100 PAGES/MOIS	300 PAGES/MOIS	700 PAGES/MOIS
<b>GRATUIT</b>	<b>2,99 €</b>	<b>4,99 €</b>	<b>9,99 €</b>	<b>19,99 €</b>
<small>Vous imprimez plus ? 1 € chaque lot de 10 pages supplémentaires</small>	<small>Vous imprimez moins ? Reportez jusqu'à 100 pages inutilisées<sup>1</sup> Vous imprimez plus ? 1 € chaque lot de 10 pages supplémentaires</small>	<small>Vous imprimez moins ? Reportez jusqu'à 200 pages inutilisées<sup>1</sup> Vous imprimez plus ? 1 € chaque lot de 15 pages supplémentaires</small>	<small>Vous imprimez moins ? Reportez jusqu'à 600 pages inutilisées<sup>1</sup> Vous imprimez plus ? 1 € chaque lot de 20 pages supplémentaires</small>	<small>Jeu de cartouches de rechange inclus Vous imprimez moins ? Reportez jusqu'à 1400 pages inutilisées<sup>1</sup> Vous imprimez plus ? 1 € chaque lot de 20 pages supplémentaires</small>



## Allez-y, imprimez vos photos en couleur. Elles sont au même prix que les pages en noir et blanc.

Avec HP Instant Ink, vos frais mensuels sont basés sur le nombre de pages que vous imprimez, pas sur la quantité d'encre que vous utilisez. Vous n'avez plus à vous soucier d'imprimer en noir et blanc pour économiser vos cartouches de couleur.

## Non, vous ne manquerez plus jamais d'encre.

Votre imprimante nous indique quand vous commencez à manquer d'encre, ainsi nous savons quand vous en envoyer, directement à votre porte.

Vous ne recevrez pas de cartouche tous les mois, mais au fur et à mesure de vos besoins. Vos frais mensuels comprennent l'encre, la livraison et le recyclage.



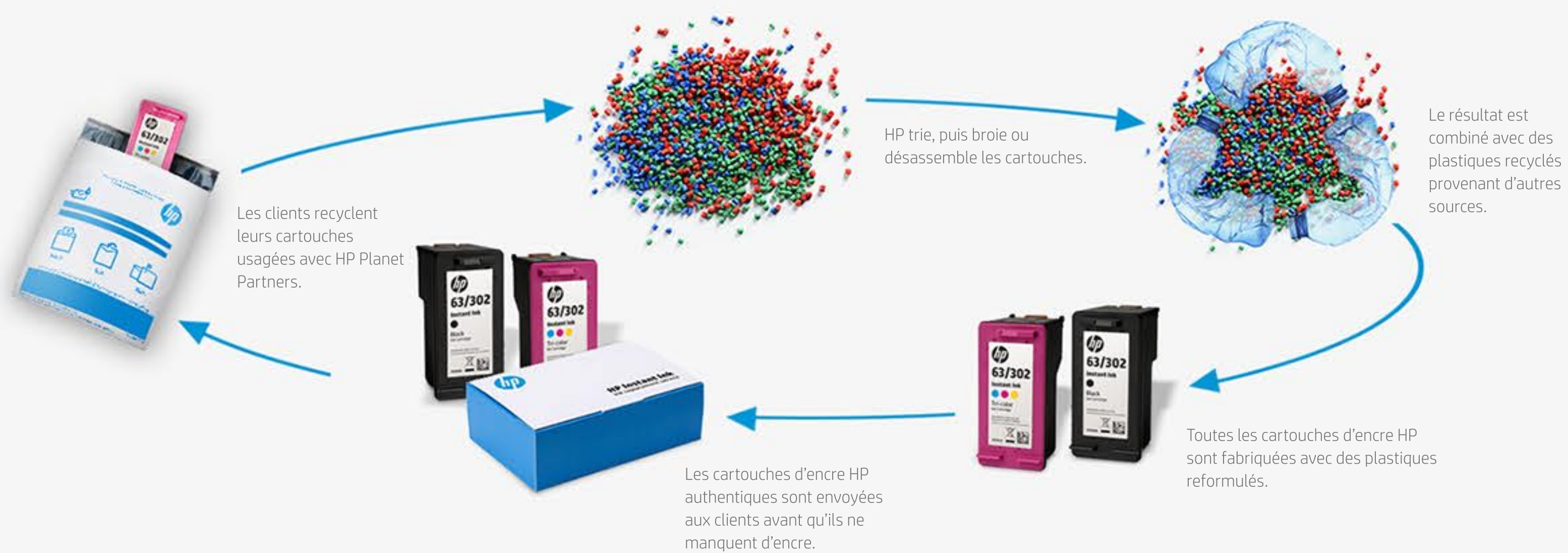
## Oui, vous pouvez modifier votre forfait ou l'annuler en ligne à tout moment sans

Si vous n'êtes pas sûr du nombre de pages que vous imprimez ou si vos besoins d'impression changent d'un mois à l'autre, vous pouvez commencer avec un forfait et le modifier en ligne à tout moment sur la page de votre compte HP Instant Ink.



## Passez au vert

Éliminez les déchets grâce au recyclage en circuit fermé de HP Instant Ink. Utilisez nos enveloppes prépayées pour faciliter le retour des cartouches et leur recyclage!<sup>7</sup>



- Le forfait d'impression gratuit vous permet d'imprimer 15 pages par mois gratuitement (papier non inclus) pendant toute la durée de vie de votre imprimante. Les pages additionnelles sont exclues et seront facturées sur la carte bancaire ou par prélèvement automatique à la fin de chaque mois au prix de 1 € pour chaque lot de 10 pages supplémentaires (le client sera facturé 1 € pour chaque lot même s'il n'en utilise pas la totalité). HP se réserve le droit de modifier ou de résilier ce forfait gratuit à tout moment avec un préavis de 60 jours. Cette offre ne peut pas être échangée contre des espèces, sauf dans les cas prévus par la loi. Plus d'informations disponibles dans les conditions générales HP Instant Ink sur [instantink.hpconnected.com/terms](https://instantink.hpconnected.com/terms).
- Commandes depuis votre imprimante lorsque cela devient nécessaire, compte tenu du niveau d'encre et sur la base d'une consommation régulière, sous réserve que l'imprimante soit connectée à internet. Si vous avez utilisé ou prévoyez d'utiliser plus d'encre qu'habituellement, un processus de commande avec livraison rapide sans frais supplémentaire est disponible auprès du service de support. Livraison selon les délais postaux en vigueur. Consultez le site [hp.com/go/instantinksupport](https://hp.com/go/instantinksupport) pour toute demande d'assistance et pour connaître les différentes façons de nous contacter.
- Le report de pages permet de transférer les pages inutilisées du mois en cours dans un compte de report, consultable en vous connectant sur votre compte [instantink.com](https://instantink.com). Les pages ainsi reportées peuvent être utilisées le ou les mois suivants en complément du nombre de pages de votre forfait. Néanmoins, le nombre de pages du compte de report est plafonné au double du nombre de pages de votre forfait mensuel (par exemple pour le forfait à 2,99 € de 50 pages, un maximum de 100 pages peut être reporté). Le report de page ne s'applique pas au forfait d'impression gratuit.
- Vous pouvez modifier ou résilier votre forfait à tout moment en ligne. Toutefois si vous êtes inscrit à un forfait payant, vous ne pourrez jamais basculer vers le forfait d'impression gratuit. Si vous décidez de résilier votre forfait HP Instant Ink, vous pourrez de nouveau utiliser les cartouches HP standard ou XL, compatibles avec votre imprimante. En cas de souscription au forfait supérieur, celui-ci entrera en vigueur selon votre choix lors du cycle de facturation en cours ou à compter du cycle suivant. La souscription à un forfait inférieur, de même que la résiliation de votre forfait, entrera en vigueur à l'issue du dernier jour du cycle de facturation en cours. Pour plus de détails, rendez-vous sur le site [instantink.hpconnected.com/terms](https://instantink.hpconnected.com/terms).
- Les frais correspondant aux pages supplémentaires sont dus et facturés durant les mois offerts. L'offre est disponible dans tous les pays participants, c'est-à-dire (i) où le service Instant Ink est disponible et (ii) où le programme de parrainage est activé (programme Parrainer un ami (Refer-a-Friend)) à condition que le parrain et le filleul soient majeurs et résident dans un pays participant. Seuls les filleuls confirmés (tel que définis dans les conditions générales du programme Instant Ink) sont éligibles au mois de service gratuit pour le forfait souscrit. Il n'y a pas de limites aux nombres de mois offerts dont peut bénéficier un client existant via le programme de parrainage. Les filleuls doivent utiliser le code ou le lien de parrainage pour l'inscription. 1 code ou lien de parrainage par imprimante. L'offre nécessite la création d'un compte HP Connected et l'acceptation des Conditions générales d'utilisation du service HP Instant Ink ([instantink.hpconnected.com/terms](https://instantink.hpconnected.com/terms)). L'offre n'est pas échangeable contre des espèces. Le bonus du programme peut être combiné avec d'autres offres promotionnelles, pour plus de détails cf les Conditions générales. Pour bénéficier du service HP Instant Ink, vous devez disposer d'une imprimante HP compatible avec le service HP Instant Ink, d'une connexion internet sur l'imprimante, d'une carte bancaire en cours de validité (Visa®, Mastercard® ou American Express®) ou du prélèvement automatique et d'une adresse électronique valide. A l'issue de la période gratuite, une facturation mensuelle de 2,99 €, 4,99 €, 9,99 € ou 19,99 € en fonction du forfait sélectionné ainsi que les pages supplémentaires éventuellement imprimées sera automatiquement effectuée à défaut de résiliation par vos soins avant la fin de la période offerte. Pour plus de détails, consultez les conditions générales du service: [instantink.hpconnected.com/terms](https://instantink.hpconnected.com/terms).
- Les économies sont calculées sur la base du tarif d'un forfait HP Instant Ink de 300 pages (les économies pour les autres forfaits seront inférieures). Ces économies sont calculées sur la base de l'utilisation de toutes les pages du forfait sans achat de lots de pages supplémentaires par rapport au coût par page (CPP) d'impression de pages ISO/IEC 24711 sur la plupart des imprimantes jet d'encre couleur dont le prix est inférieur à 200 euros tel que relevé par IDC au 1er trimestre 2018. Les comparatifs se basent sur les prix indicatifs de consommables des constructeurs tels que relevés par SPIRE en Juin 2018 et pour un rendement de pages indiqué sur les sites Web des constructeurs en Juin 2018. Pour plus de détails, consultez le site [hp.com/go/compare](https://hp.com/go/compare). Tous les prix s'entendent TVA comprise. Les rendements ISO sont basés sur une impression en continu et en mode par défaut. Les économies réelles peuvent varier en fonction du nombre de pages réellement imprimées par mois et du contenu des pages imprimées. Pour plus d'informations sur les normes ISO, consultez le site: [hp.com/go/pageyield](https://hp.com/go/pageyield).
- La disponibilité des services varie selon les pays. Pour plus d'informations, visitez le site [hp.com/recycle](https://hp.com/recycle)  
\* Pour bénéficier des services gratuits, l'inscription au service HP Instant Ink doit être effectuée dans les 7 jours suivant l'installation de l'imprimante en suivant les instructions d'installation de l'imprimante et en utilisant les cartouches Instant Ink ready fournies avec l'imprimante. Cette offre n'inclut pas le papier et est valide uniquement du 1er mars au 31 mai 2019 sur les imprimantes HP envy et HP envy photo éligibles au service. Nécessite une inscription en ligne via la création d'un compte HP Connected. L'imprimante doit être connectée à internet. Vous devez disposer d'une carte bancaire en cours de validité (Visa®, Mastercard® ou American Express®) ou d'un RIB pour le prélèvement automatique et d'une adresse électronique valide. Cette offre de 12 mois gratuits débute à la date d'inscription au service. Afin de bénéficier du service vous devez sélectionner un forfait parmi les quatre forfaits existants (50, 100, 300, 700 pages) en fonction de votre prévision de consommation. L'offre de 12 mois gratuits vous permet d'imprimer gratuitement le nombre de pages mensuel applicable au forfait mensuel Instant Ink que vous sélectionnez lors de votre inscription au service dans la limite de 300 pages par mois. Si vous imprimez plus de 300 pages au cours d'un mois, des frais sur la base de 1 euro par lot de pages supplémentaires en fonction du forfait choisi s'appliqueront. Dès le premier mois suivant l'offre de 12 mois gratuits, une facturation mensuelle de 2,99€, 4,99€, 9,99€ ou 19,99€ en fonction du forfait sélectionné, ainsi que les pages supplémentaires éventuellement imprimées sera automatiquement effectuée. Si vous souhaitez cesser de bénéficier de ce service à l'issue des 12 mois vous devez résilier votre forfait au plus tard avant la fin des douze mois sur [instantink.com](https://instantink.com). Cette offre est valable pour 1 seule imprimante. Tous les détails du service Instant Ink sont disponibles sur [instantink.com](https://instantink.com) et lors de l'inscription.